

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 18 juillet 2018 se tient à 20 h au Centre Sportif Mégantic, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Rock Couët	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Madame le préfet mentionne que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

2018-144

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE
- 5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je fais la lecture d'un extrait du règlement de la MRC no 2014-10 relatif aux séances du conseil des maires en ce qui a trait à l'article 4 *Périodes de questions*.

Madame le préfet donne des consignes supplémentaires en lien avec le déroulement des périodes de questions.

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

4.0

VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE

Madame le préfet fait ensuite un résumé des discussions de l'atelier de travail qui a précédé cette séance et fait un historique du dossier de la voie de contournement ferroviaire.

2018-145

VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE – SUIVI DE LA LETTRE DE RÉPONSE DES MINISTRES DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a demandé en 2014, par sa résolution no 2014-59, aux gouvernements du Canada et du Québec de financer les travaux pour la réalisation d'une voie de contournement ainsi que des voies d'accès au parc industriel de Lac-Mégantic, et ce, au nord du territoire de la Ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le 11 mai 2018 une annonce conjointe a été faite par Québec et Ottawa quant au financement d'une voie de contournement ferroviaire, laquelle présente un tracé défini qui impacte les territoires des municipalités de Frontenac et Nantes et de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a mentionné une ouverture quant à la possibilité de modifier minimalement ledit tracé;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a fait parvenir aux premiers ministres du Canada et du Québec, le 21 juin 2018, sa résolution no 2018-123 leur demandant d'évaluer et de considérer les demandes

d'accommodements proposés par les municipalités de Frontenac et de Nantes quant au tracé de la voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE le 29 juin 2018 les gouvernements du Canada et du Québec ont répondu à ladite résolution en indiquant qu'ils confirmaient leur volonté d'aller de l'avant avec le tracé annoncé le 11 mai 2018, soit de ne pas tenir compte des accommodements proposés;

ATTENDU QUE la MRC du Granit prend acte de ladite lettre;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est déçue de la décision;

ATTENDU QUE la MRC du Granit reconnaît le caractère exceptionnel de la décision qui a été rendue le 11 mai 2018;

ATTENDU QUE pour le conseil des maires, le développement économique présent et futur de la région est une priorité;

ATTENDU QUE le tracé de la voie de contournement implique des pertes pour la Municipalité de Nantes au niveau de terrains destinés au développement résidentiel;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire s'assurer que les impacts de la voie de contournement ferroviaire soient réduits au minimum pour son développement et pour ses citoyens;

ATTENDU QUE les maires de la MRC du Granit se sont concertés afin de trouver la meilleure solution possible suite au refus et explications des 2 paliers du gouvernement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE dans ce contexte, le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit demande aux gouvernements du Canada et du Québec de minimiser les impacts de leur décision de la manière suivante :

- QUE les Municipalités de Frontenac et Nantes et la Ville de Lac-Mégantic soient soutenues et impliquées dans les démarches à venir auprès de leurs citoyens;
- QUE les citoyens impactés soient équitablement indemnisés considérant la nature exceptionnelle de l'événement de juillet 2013;
- QUE la Ville de Lac-Mégantic et les Municipalités de Nantes et Frontenac reçoivent, si désiré, de l'accompagnement et une expertise gouvernementale en matière de développement de territoire;
- QUE la Ville de Lac-Mégantic et les Municipalités de Nantes et Frontenac soient compensées pour la perte de terrains considérant qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle;
- QUE le développement économique présent et futur soit pris en considération;
- QUE les gouvernements du Canada et du Québec continuent de travailler sur l'augmentation de la sécurité ferroviaire, l'application rigoureuse de la réglementation et l'entretien de la voie ferrée;
- QUE les gouvernements du Canada et du Québec demeurent à l'écoute des besoins de la région pour améliorer la sécurité du réseau du territoire de la MRC du Granit.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à la Fédération québécoise des municipalités, au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc et au député de Mégantic L'Érable, monsieur Luc Berthold.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

6.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-146

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 18 juillet 2018 soit levée, il est 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale